

# JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



## Point sur la situation au CHSLD Marguerite-Rocheleau au 21 juillet 2021

### Point sur la situation actuelle

Hier matin, lors du dépistage hebdomadaire, deux employés asymptomatiques ont été déclarés positifs à la COVID-19. Ils ont été immédiatement retirés du travail.

La situation a rapidement été prise en charge par la direction de l'établissement, la direction du Groupe Santé Arbec et la santé publique de la région.

Suite à cela, une mauvaise communication a fait en sorte que les familles ont été avisées que l'établissement était fermé pour 48 heures, alors que ce n'était que pour la journée en attendant de mettre en place les mesures applicables en cas d'éclosion. Nous en sommes sincèrement désolés.

Tous les résidents et les employés ont commencé à être dépistés hier et nous continuons aujourd'hui. Les résultats des tests nous reviennent généralement de 2 à 5 jours après le dépistage, donc il faut faire preuve de patience. Sachez que nous contacterons rapidement les résidents et les répondants si un résultat s'avérait positif.

**Le CHSLD Marguerite-Rocheleau est donc officiellement en éclosion** et tous les résidents sont en isolement préventif individuel pour 14 jours et sont classés en zone tiède.

Nous effectuons une surveillance quotidienne des résidents et des employés et continuons de maintenir rigoureusement et d'ajuster les mesures en place pour assurer la sécurité de tous et éviter une transmission éventuelle.

Un agent de sécurité est sur place pour s'occuper du contrôle des accès.

# Directives applicables en milieu d'éclosion

**\*ATTENTION** : ces nouvelles consignes sont applicables jusqu'au 2 août, sauf si d'autres cas surviennent.

<b>Personnes proches aidantes qui apportent une aide ou un soutien significatif</b>	
<b>Visites humanitaires</b>	
À l'intérieur du milieu dans la chambre	Permis Maximum 1 proche aidant formé, connu et identifié par période de 24 heures
À l'intérieur du milieu dans les espaces communs (salon, salle à manger, etc.)	<b><u>Non permis sauf pour circuler vers la chambre</u></b>
Sur le terrain du milieu de vie	<b><u>Non permis</u></b>
<b>Visiteurs</b>	<b><u>Non permis</u></b>
<b>Personnel engagé par le résident</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Services de coiffure</li><li>• Professionnels hors établissements (dentistes, orthésistes, podologue, etc.)</li><li>• Personnel engagé par le résident ou les proches (ex : dame de compagnie)</li></ul>	<b><u>Non permis sauf pour les services essentiels</u></b>
<b>Travailleurs pour la construction, la rénovation ou la réparation</b>	Permis pour les réparations et l'entretien nécessaires pour assurer la sécurité
<b>Personnel rémunéré par le milieu pour des activités de loisirs (musicothérapie, musiciens, zoothérapie changeur, etc.)</b>	➤ <b><u>Non permis</u></b>
<b>Bénévoles</b>	➤ <b><u>Non permis</u></b>
<b>Livraison pour les résidents (nourriture, achats) et biens apportés par les familles</b>	Permis avec mécanisme sécuritaire pour la livraison ( <u>voir les détails à la page suivante</u> )
<b>Professionnels réguliers de l'équipe interdisciplinaire</b> (physiothérapeute, thérapeute en réadaptation physique, travailleuse sociale, nutritionniste, éducatrice spécialisée, technicienne en loisirs)	Permis
<b>Nettoyage des vêtements des résidents par les familles</b>	Permis

## Fonctionnement pour les proches aidants

Notre équipe communiquera avec les proches aidants qui étaient déjà sur la liste d'autorisation pour leur donner l'autorisation de venir durant l'éclosion.

Pour les nouveaux résidents, notre équipe communiquera avec le répondant principal pour ajouter un proche aidant sur la liste.

# Hygiène des mains, masque et équipements de protection individuelle

L'hygiène des mains est l'étape la plus importante pour la prévention des infections.

## **Vous devez obligatoirement laver vos mains pendant 20 secondes :**

- Avant d'entrer et de sortir de l'établissement, d'un micromilieu, d'une chambre, d'un service
- Avant de mettre et d'enlever chaque ÉPI
- Avant et après un soin
- Avant et après avoir manipulé des aliments
- Après avoir manipulé un objet, une cigarette
- Après avoir été aux toilettes
- Après un risque de contact, ou un contact, avec un liquide organique avec qui que ce soit, etc.

## **Le port du masque de procédure est obligatoire en tout temps dans l'établissement.**

À son arrivée à l'établissement, toute personne doit porter un couvre-visage. Une fois sur place, nous vous demanderons de changer votre couvre-visage pour un masque de procédure en respectant l'hygiène des mains. Le masque doit couvrir entièrement le nez et la bouche et doit être manipulé par les élastiques.

À votre sortie de l'établissement, nous vous demanderons de jeter le masque de procédure et de remettre votre couvre-visage, en procédant à l'hygiène des mains.

Il est interdit pour les proches aidants de manger à la chambre avec leur proche.

Vous devez respecter une **distanciation physique de 2 mètres** avec toute autre personne.

Le port des ÉPI (dont le **masque, les lunettes de protection et la jaquette**) est obligatoire en tout temps, et ce, **même dans les chambres** avec votre proche.

**Les effets personnels** tels que les manteaux, sac à main, etc. doivent être déposés à l'endroit désigné et conservés selon les consignes de l'établissement.

Les proches aidants ne respectant pas ces mesures pourraient se voir interdire l'accès au CHSLD.

## **Sécurité**

Depuis le début de la pandémie, nous avons appliqué toutes les mesures sanitaires préconisées par le MSSS et l'Institut national de santé publique et même davantage. Également, nous nous ajustons continuellement aux mesures spécifiques à nos établissements.

Pour l'instant, le CHSLD est fermé aux visiteurs et seul un proche aidant par période de 24 heures est permis selon les conditions connues.

## **Livraison pour les résidents**

Les livraisons de nourriture ou de biens sont permises sous certaines conditions. Tout contenant et emballage devra être déposé à l'accueil. Il sera nettoyé et désinfecté ou mis en confinement pour une période de 24 heures avant d'être remis au résident

## **Rencontre virtuelle avec les résidents**

Pour les personnes qui ne sont pas proches aidantes, vous pouvez communiquer avec votre proche de la même façon que lors de la première vague, soit en communiquant avec [loisirs.sthubert@groupesantearbec.com](mailto:loisirs.sthubert@groupesantearbec.com) pour fixer un rendez-vous, selon la condition de santé du résident. Prendre note que chaque appel sera d'une durée maximale de 15 minutes.

## **Activités des résidents**

Les activités de loisirs de groupe sont annulées, mais des activités individuelles sont organisées par notre récréologue.

## **Merci pour votre soutien**

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions auxquelles vous ne trouvez pas réponse ici. Nous vous remercions de votre soutien et de votre compréhension en ces temps difficiles.

**Prendre note que le communiqué sera mis à jour seulement si la situation change et vous en recevrez une copie à ce moment par courriel et il sera publié sur notre page Facebook et notre site Web.**